

FICHE-MESURE

2F1

Plan pandémie grippale

Ajustement de la circulaire sur le régime applicable aux agents publics en cas de crise majeure

Validation : 13/10/2011

Ministère-pilote et rédacteur :
Ministère chargé de la fonction publique

1. Objectifs

Rappeler, mettre à jour et préciser les recommandations ministérielles concernant la gestion des ressources humaines dans la fonction publique en contexte de crise majeure.

2. Autres fiches en lien

/

3. Conditions de déclenchement et de levée de la mesure

Mise à jour en début de crise de la circulaire initiale du 26 août 2009, s'il y a lieu.

La circulaire est à validité permanente, mais, en fin de crise, certaines dispositions doivent être levées.

4. Questions à poser par le décideur

Sur quels points y a-t-il besoin d'ajuster la circulaire en fonction du contexte ?

5. Gradation possible en fonction de l'impact de la pandémie

Il est sans doute préférable de fixer un cadre unique et stable pendant la crise, mais une actualisation peut néanmoins se révéler nécessaire.

6. Mode opératoire (porter une attention particulière aux questions de coordination interministérielle)

La circulaire DGT¹ n°2007/18 du 18 décembre 2007 rectifiée s'applique à l'ensemble des agents, privés et publics.

La circulaire DGAFP² du 26 août 2009 prévoit les adaptations nécessaires aux spécificités de la fonction publique, notamment :

- les dispositions à prévoir dans les plans de continuité des administrations ;
- la présence des agents, autorisations d'absence, travail à distance ;
- les conditions d'exercice du droit de retrait ;
- l'aménagement de l'organisation et du temps de travail (horaires, permanences et astreintes, congés) ;
- la rémunération ;
- le rôle des chefs de service et des médecins de prévention ;
- le document unique d'évaluation des risques professionnels (évaluation des risques et mesures de prévention).

¹ DGT : Direction générale du travail

² DGAFP : Direction générale de l'administration et de la fonction publique

L'ajustement de la circulaire DGAFP devrait en principe suivre ou accompagner celui de la circulaire DGT (ministère chargé du Travail).

7. Outils juridiques

Sur les réquisitions, les deux circulaires abordent la question de la durée du travail qui peut être modifiée, la suspension possible du repos hebdomadaire, et la possibilité de recours à des astreintes.

Sur le travail à distance, un accord-cadre a été passé le 7 décembre 2010 entre le DRH des ministères économique et financier et plusieurs organisations syndicales pour mener une expérimentation de télétravail dans les administrations centrales de Bercy sur 2011 et 2012. Celle-ci se fera sur la base du volontariat, un ou deux jours par semaine, pour tout agent de centrale, titulaire ou non, et quel que soit son niveau de responsabilité.

8. Circulaires et références documentaires

a) Textes relatifs à la gestion des ressources humaines en période de pandémie

- la circulaire [DGT n°2007/18 du 18 décembre 2007](#) rectifiée
- complétée par la circulaire [DGT n°2009/16 du 3 juillet 2009](#)
- la [circulaire du 26 août 2009](#) du ministre chargé de la fonction publique « Pandémie grippale – Gestion des ressources humaines dans la fonction publique »

b) Textes rédigés spécifiquement pour la pandémie de 2009

- [Décret n° 2009-1496 du 4 décembre 2009](#) relatif à l'indemnisation exceptionnelle versée aux agents publics de l'Etat dans le cadre de la campagne de vaccination contre la grippe A (H1N1)
- Décret n° 2009-1522 du 9 décembre 2009 relatif à l'indemnité exceptionnelle versée aux agents publics de l'Etat exerçant des tâches médicales ou paramédicales dans le cadre de la campagne de vaccination contre la grippe A (H1N1)
- [Circulaire du 4 décembre 2009](#) relative à la mobilisation et la rémunération des personnels de l'Etat dans la campagne de vaccination contre la grippe A (H1N1)
- [Instruction SG 5431 du 3 décembre 2009](#) relative à la mobilisation des personnels dans les centres de vaccination contre la grippe A

9. Indicateurs et contrôle d'exécution

Sortie dans les délais de la nouvelle circulaire, suivi de son application (indicateurs d'absentéisme ...).

10. Commentaires

/